peter singer

L'ÉGALITÉ ANIMALE
expliquée aux humain-es

Titre original :
*The Animal Liberation Movement :
its Philosophy, its Achievements, and its Future*
Old Hamond Press, Nottingham, Angleterre, 1985

Première édition française sous le titre :
*Le Mouvement de libération animale.
Sa philosophie, ses réalisations, son avenir*
éd. Françoise Blanchon, Lyon, 1991,
Traduction : David Olivier
ISBN 2-9505758-0-3

© Peter Singer, 1985, 1991, 2000, 2002

Du même auteur, en français :
La Libération animale, Grasset, 1993
Questions d'éthique pratique, Bayard, 1997

La photographie de couverture est reproduite
avec l'aimable autorisation de
British Union for the Abolition of Vivisection
et a été retouchée par W. Q.

tahin party remercie en outre particulièrement
Estiva Réus, Brigitte & Sébastien.

La question n'est pas :
peuvent-ils raisonner ?
ni : peuvent-ils parler ?
mais : peuvent-ils souffrir ?

Jeremy Bentham (1748 - 1832)

Au cours de ces dernières années, le public a progressivement pris conscience de l'existence d'une nouvelle cause : celle de la libération animale. Ce fut d'abord par des articles de journaux, souvent du genre « ils ne savent plus quoi inventer » ; puis les caméras de télévision portèrent dans des millions de foyers l'image de marches et de manifestations dirigées contre l'élevage industriel, contre l'expérimentation animale ou la chasse au phoque au Canada. Vinrent enfin les actes illégaux : les slogans couvrant les magasins de fourrure, et les visites clandestines dans des laboratoires et les animaux sauvés.

Quelles sont les idées qui inspirent le mouvement de libération animale ? Vers quoi se dirige-t-il ? C'est à ces questions que je tente de répondre ici.

Il peut être bon de commencer par un peu d'histoire, pour mettre le mouvement de libération animale en perspective. La prise en compte de la souffrance des animaux est présente dans la pensée hindoue, et la compassion est pour le bouddhisme une notion universelle qui s'applique aussi bien aux animaux qu'aux humains. Mais il n'existe rien de tel dans nos traditions occidentales. Il y a bien quelques lois dans l'Ancien Testament qui témoignent d'une certaine préoccupation pour le bien-être des animaux, mais il n'y a rien du tout dans ce sens dans le Nouveau Testament, ni dans les courants de pensée principaux qui représentèrent le christianisme pendant ses premiers dix-huit siècles.

Paul rejeta dédaigneusement l'idée que Dieu eût pu se préoccuper du bien-être des bœufs, et Augustin interpréta l'histoire biblique des porcs de Gadarène, selon laquelle Jésus expédia des démons dans un troupeau de cochons qui se jetèrent alors dans la mer et s'y noyèrent, comme signifiant que nous n'avons aucun devoir envers les animaux. Cette interprétation fut admise par Thomas d'Aquin, qui déclara que la seule objection possible à la cruauté envers les animaux était qu'elle pouvait favoriser la cruauté envers les humains – car selon lui, il n'y avait rien de mal *en soi* à faire souffrir les animaux. Ceci devint le point de vue officiel de

l'Église Catholique Romaine, tant et si bien (ou si mal) que, encore au milieu du dix-neuvième siècle, le Pape Pie IX refusa d'autoriser la création d'une société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, parce qu'une telle autorisation eût impliqué que les êtres humains ont des devoirs envers les créatures inférieures.

Même en Angleterre, dont les habitants ont la réputation d'être fous des animaux, les premiers efforts pour obtenir une protection légale pour les membres d'autres espèces que l'espèce humaine datent de moins de deux siècles. Ils furent accueillis par la dérision. *The Times* était à tel point incapable de concevoir que la souffrance des animaux fût quelque chose à empêcher, qu'il déclara à l'encontre d'une proposition de loi pour interdire le « sport » de *bull-baiting* (activité consistant à faire attaquer et mettre à mort un taureau par des chiens) : « *Est tyrannie tout ce qui interfère avec l'usage privé et personnel que l'homme fait de son temps et de sa propriété.* » Les animaux, pour cet auguste journal, n'étaient clairement que propriété.

C'était en 1800, et cette proposition de loi fut repoussée. Il fallut encore vingt ans avant que n'entrât dans la législation britannique le premier texte s'opposant à la cruauté. La prise en compte, aussi limitée fut-elle, des intérêts des animaux,

représentait un pas en avant significatif comparé au point de vue selon lequel les frontières de notre espèce traceraient les frontières de la moralité. Néanmoins, ce pas en avant était limité, car il ne remettait pas en cause notre droit de faire des autres espèces tout *usage* à notre convenance. Seuls étaient interdits les actes de cruauté – c'est-à-dire ceux qui font souffrir sans raison, par pur sadisme ou par indifférence grossière. Les éleveurs qui refusent à leurs cochons la place qui leur est nécessaire pour se mouvoir ne commettent pas d'acte cruel, selon ce point de vue, car ils ne font que ce qu'ils estiment devoir faire pour produire du bacon. De même, les chercheurs qui empoisonnent cent rats avec un quelconque nouvel aromatisant pour dentifrice, dans le but d'en déterminer la dose létale, ne sont pas cruels – ils se soucient seulement de se conformer aux procédures reconnues pour déterminer l'innocuité des nouveaux produits.

Le mouvement contre la cruauté du siècle dernier était fondé sur le présupposé que les intérêts des animaux non humains* ne méritent protection que quand aucun intérêt humain sérieux n'est en cause. Dans cet esprit, les animaux restent très clairement des « créatures inférieures », et les êtres humains tout-à-fait à part et infiniment au-dessus de toutes les formes de vie animale. Pour peu qu'il y eut conflit entre nos intérêts et les leurs, il ne pouvait y avoir de doute quant à ceux qui devaient céder : dans tous les cas, ce sont les intérêts des animaux qui étaient sacrifiés.

C'est la remise en question de ce présupposé qui donne son sens et son importance au nouveau mouvement de libération animale.

* – Comme la plupart des auteur-e-s du mouvement de libération animale, Peter Singer désigne souvent par « animaux » les animaux *y compris* les êtres humains. Ceci est conforme aux enseignements de la biologie la plus élémentaire, mais contraire à l'usage courant, qui réunit sous un même mot des êtres aussi différents que les huîtres et les chimpanzés, tout en séparant radicalement ces derniers des humain-e-s. L'usage habituel est néanmoins parfois retenu pour éviter certaines lourdeurs. (ndt)

La thèse de l'égalité animale

Ces dernières années, un certain nombre de groupes opprimés ont mené des campagnes vigoureuses pour conquérir l'égalité. L'exemple classique est le mouvement de libération des Noirs, qui réclame la fin des préjugés et discriminations qui ont fait des Noirs des citoyens de seconde catégorie. L'attrait immédiat que ce mouvement a exercé, ainsi que le succès initial, bien que limité, qu'il eut, en ont fait un modèle pour d'autres groupes opprimés. On vit alors apparaître les mouvements de libération des Américains du Nord hispaniques, des homosexuels, et de diverses autres minorités. Quand un groupe majoritaire – celui des femmes – se mit en campagne, certains pensèrent qu'on était arrivé à la fin du chemin. Il a été dit que la discrimination sexuelle était la dernière forme de discrimination universellement acceptée et ouvertement pratiquée, y compris dans ces milieux progressistes qui, longtemps, se sont vantés de leur absence de préjugés à l'encontre des minorités raciales.

Il vaut mieux toujours se garder de parler de « dernière forme de discrimination ». S'il n'y avait qu'une seule chose à retenir des mouvements de libération, ce devrait être la difficulté qu'il y a à prendre conscience des préjugés cachés que peuvent receler nos attitudes envers des groupes particuliers, tant que ces préjugés ne nous sont pas mis sous les yeux par la force.

Un mouvement de libération implique un élargissement de notre horizon moral, ainsi qu'une extension, ou une réinterprétation, du principe moral fondamental d'égalité. Des pratiques antérieurement considérées comme naturelles et inévitables en viennent alors à apparaître comme étant le résultat de préjugés injustifiables. Qui peut dire en toute certitude qu'aucune de ses attitudes et pratiques ne peut être légitimement remise en question ? Si nous voulons éviter de nous compter du nombre des oppresseurs, nous devons être prêts à repenser jusqu'à nos attitudes les plus fondamentales. Nous devons les envisager du point de vue où sont placés ceux que ces attitudes, et les pratiques qui en découlent, désavantagent le plus. Si nous sommes capables de cet inhabituel retournement de point de vue, nous découvrirons peut-être alors à la base de ces attitudes et pratiques une constante, un leitmotiv, ayant pour

effet systématique de servir les intérêts du même groupe – en général, il s'agira du groupe auquel nous appartenons nous-mêmes – aux dépens des intérêts d'un autre. Et ainsi, nous réaliserons peut-être que se justifie un nouveau mouvement de libération. Le but des militants de la libération animale est de nous inciter à opérer ce retournement mental dans le regard que nous portons sur nos attitudes et pratiques envers un très grand groupe d'êtres : envers les membres des espèces autres que la nôtre. En d'autres termes, ces militants réclament que nous étendions aux autres espèces ce même principe fondamental d'égalité que la plupart d'entre nous acceptons de voir appliquer à tous les membres de notre espèce.

Une telle extension est-elle vraiment plausible ? Est-il possible de prendre vraiment au sérieux le slogan de *La ferme des animaux* de George Orwell : « Tous les animaux sont égaux » ?

Il est bon de commencer par examiner la thèse familière selon laquelle tous les humains sont égaux. Lorsque nous disons que tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, sont égaux, qu'entendons-nous par là ? Ceux qui désirent défendre une société hiérarchique et inégalitaire ont souvent mis en avant que, quel que soit le critère retenu, il reste parfaitement faux de dire que tous les humains sont égaux. Que cela nous plaise ou non, nous devons faire face au fait que les humains existent dans des tailles et des formes différentes, viennent avec des capacités morales différentes, des capacités intellectuelles différentes, des quantités différentes de sentiments bienveillants et de sensibilité envers les besoins des autres, des aptitudes différentes à communiquer efficacement, et des susceptibilités différentes à ressentir le plaisir et la douleur. En bref, si l'exigence d'égalité devait être basée sur l'égalité de fait de tous les êtres humains, nous devrions cesser d'exiger l'égalité. Car cette exigence serait injustifiable.

Fort heureusement, la revendication de l'égalité des êtres humains ne dépend pas de l'égalité de leur intelligence, capacité morale, force physique, ou de tout autre fait particulier de ce genre. L'égalité est une notion morale, et non une simple affirmation de faits. Il n'y a pas de raison logique qui impose de faire découler d'une différence de fait dans les capacités que possèdent deux personnes une différence quelconque dans la quantité de considération que nous devons porter à la satisfaction de leurs besoins et intérêts. Le principe

d'égalité entre les humains n'est pas l'affirmation d'une hypothétique égalité de fait ; il est une prescription portant sur la manière dont nous devrions traiter les humains.

Jeremy Bentham intégra dans son système éthique la base essentielle du principe d'égalité morale au travers de la formule : « *Chacun compte pour un et nul ne compte pour plus d'un*. » En d'autres termes, tous les intérêts susceptibles d'être affectés par un acte doivent être pris en compte, quel que soit l'être dont ce sont les intérêts, avec le même poids que le sont les intérêts semblables de tout autre être.

Il découle de ce principe d'égalité que la préoccupation que nous devons avoir pour les autres êtres, la disposition que nous devons avoir à prendre en compte leurs intérêts, ne devraient pas dépendre des caractéristiques ou aptitudes de ces êtres – bien que les décisions exactes que cette préoccupation implique que nous devons prendre puissent, elles, dépendre des caractéristiques des êtres qui en seront affectés. C'est sur cette base que doit reposer, en dernière analyse, la réfutation du racisme, tout comme celle du sexisme ; et c'est en fonction de ce principe que le spécisme doit lui aussi être condamné. Si le fait pour un humain de posséder un degré d'intelligence plus élevé qu'un

autre ne justifie pas qu'il se serve de cet autre comme moyen pour ses fins, comment cela pourrait-il justifier qu'un humain exploite des êtres non humains ?

Beaucoup de philosophes ont proposé comme principe moral fondamental l'égalité de considération des intérêts, sous une forme ou une autre ; mais peu d'entre eux ont reconnu que ce principe s'applique aussi bien aux membres des autres espèces qu'à ceux de la nôtre. Bentham fut parmi les rares qui virent cela. Dans un passage tourné vers l'avenir, datant d'une époque où les esclaves noirs étaient encore traités dans les colonies britanniques à peu près comme nous traitons aujourd'hui les animaux non humains, Bentham déclara :

> *Le jour viendra peut-être où le reste de la création animale obtiendra ces droits que seule la main de la tyrannie a pu lui refuser. Les Français ont déjà découvert que la noirceur de la peau n'est en rien une raison pour qu'un être humain soit abandonné sans recours aux caprices d'un bourreau. On reconnaîtra peut-être un jour que le nombre de pattes, la pilosité de la peau, ou la façon dont se termine le sacrum sont des raisons tout aussi insuffisantes pour abandonner un être sensible à ce même sort. Et quel autre critère devrait-on prendre pour tracer la ligne infranchissable ?*

Est-ce la faculté de raisonner, ou peut-être la faculté de discourir ? Mais un cheval ou un chien adultes sont incomparablement plus rationnels, et aussi ont plus de conversation, qu'un nourrisson d'un jour, d'une semaine ou même d'un mois. Et s'il en était autrement, qu'est-ce que cela changerait ? La question n'est pas : « Peuvent-ils raisonner ? », ni : « Peuvent-ils parler ? », mais : « Peuvent-ils souffrir ? »

Dans ce passage, Bentham désigne comme caractéristique essentielle devant déterminer si un être a ou non droit à l'égalité de considération des intérêts, sa capacité à souffrir. Cette capacité – ou, plus rigoureusement, la capacité à souffrir et/ou à éprouver du plaisir ou du bonheur – n'est pas une simple caractéristique comme une autre, comparable à la capacité à parler ou à comprendre les mathématiques supérieures. Ce que dit Bentham n'est pas que ceux qui tentent de tracer cette « ligne infranchissable » devant déterminer si les intérêts d'un être sont à prendre en compte, se sont simplement trompés de caractéristique. La capacité à souffrir ou à éprouver du plaisir est une condition nécessaire pour avoir un intérêt quel qu'il soit au départ, elle est une condition qui doit être remplie faute de quoi cela n'a aucun sens de parler d'intérêts. Cela n'a aucun sens de dire qu'il est

contraire aux intérêts d'une pierre de recevoir le coup de pied d'un enfant. Une pierre n'a pas d'intérêts, parce qu'elle ne peut pas souffrir. Rien de ce que nous pouvons faire ne peut avoir de conséquence pour son bien-être. Une souris, au contraire, a un intérêt à ne pas être tourmentée, parce que si on la tourmente, elle souffrira.

Si un être souffre, il ne peut y avoir de justification morale pour refuser de tenir compte de cette souffrance. Quelle que soit la nature de l'être qui souffre, le principe d'égalité exige que sa souffrance soit prise en compte autant qu'une souffrance similaire – pour autant que des comparaisons grossières soient possibles – de tout autre être. Dans le cas où un être n'est pas capable de souffrir, ou de ressentir de la joie ou du bonheur, il n'y a rien à prendre en compte. C'est pourquoi c'est la sensibilité (pour employer cette expression courte, mais légèrement inexacte, pour parler de la capacité à souffrir et/ou à ressentir le plaisir) qui seule est capable de fournir un critère défendable pour déterminer où doit s'arrêter la prise en compte des intérêts des autres. Limiter cette prise en compte selon tout autre critère, comme l'intelligence ou la rationalité, serait la limiter de façon arbitraire – pourquoi choisir tel critère plutôt qu'un autre, comme la couleur de la peau ?

Les racistes violent le principe d'égalité en accordant plus de poids aux intérêts des membres de leur propre race, quand ces intérêts sont en conflit avec ceux des membres d'une autre race. De même, les spécistes permettent aux intérêts des membres de leur propre espèce de l'emporter face à des intérêts supérieurs des membres d'autres espèces.

L'égalité de considération des intérêts

Si la thèse de l'égalité animale est fondée, quelles en sont les conséquences ? Cette thèse n'implique pas, bien évidemment, qu'il faille accorder aux animaux tous les droits que nous estimons devoir accorder aux humains – par exemple, le droit de vote. La thèse de l'égalité animale défend l'égalité de considération des intérêts, et non l'égalité des droits. Mais qu'est-ce que cela signifie exactement en pratique ? Il faut ici entrer un peu dans le détail.

Si je gifle vigoureusement un cheval sur son flanc, il sursautera peut-être, mais on peut supposer que sa douleur sera faible. Sa peau est assez épaisse pour le protéger d'une simple gifle. Si par contre je gifle un bébé avec la même force, celui-ci pleurera et sans doute souffrira, sa peau étant plus sensible. Il s'ensuit qu'il est plus grave de gifler un bébé qu'un cheval, si les deux gifles sont de même force. Il doit néanmoins y avoir une façon de frapper un cheval – je ne sais pas exactement laquelle, peut-être avec un gros bâton – qui lui occasionnera

autant de douleur qu'en occasionne une gifle à un enfant. C'est là ce que j'entends par « même quantité de douleur » ; et si nous considérons qu'il est mal d'infliger sans raison valable cette quantité de douleur à un enfant, alors nous devons, si nous ne sommes pas spécistes, considérer comme tout aussi mal d'infliger sans raison valable la même quantité de douleur à un cheval.

Entre les humains et les animaux il y a encore d'autres différences, qui seront cause d'autres complications. Les humains adultes normaux ont des capacités mentales qui, dans certaines circonstances, les amèneront à souffrir plus que ne souffriraient des animaux placés dans les mêmes circonstances. Si, par exemple, nous décidons d'effectuer des expériences scientifiques extrêmement douloureuses ou mortelles sur des adultes humains normaux, kidnappés à cette fin au hasard dans les jardins publics, alors tout adulte entrant dans un jardin public ressentirait la peur d'être kidnappé. Cette terreur représenterait une souffrance supplémentaire s'ajoutant à la douleur de l'expérience.

La même expérience effectuée sur des animaux non humains causerait moins de souffrance, puisqu'eux ne ressentiraient pas la peur due à l'anticipation de la capture et de l'expérience à subir. Cela *ne justifie pas*, bien entendu, le fait lui-même d'effectuer l'expérience sur des animaux, mais implique seulement qu'il existe une raison *non spéciste* pour préférer utiliser des animaux plutôt que des adultes humains normaux, si tant est au départ que l'expérience soit à faire. Il faut remarquer, néanmoins, que ce même argument nous donne aussi une raison de préférer, pour faire des expériences, à l'emploi d'humains adultes normaux l'emploi de nourrissons humains – orphelins, par exemple – ou d'humains mentalement retardés, puisqu'eux non plus n'auraient aucune idée de ce qui les attend.

Pour tout ce qui dépend de cet argument, les animaux non humains, les nourrissons humains et les débiles mentaux humains sont dans la même catégorie ; et si cet argument nous sert à justifier l'expérimentation sur des animaux non humains, nous devons nous demander si nous sommes aussi prêts à permettre l'expérimentation sur des nourrissons humains et sur des adultes handicapés mentaux. Et si nous distinguons ces derniers des animaux, sur quelle base pouvons-nous justifier cette discrimination, si ce n'est par une préférence cynique, et moralement indéfendable, en faveur des membres de notre propre espèce ?

Il y a de nombreux domaines dans lesquels les aptitudes mentales supérieures de l'adulte humain normal – ses capacités à anticiper, à se souvenir de

façon plus détaillée, à mieux savoir ce qui se passe, et ainsi de suite – font une différence. Mais celle-ci ne va pas toujours dans le sens d'une souffrance plus grande pour l'être humain normal. Il arrive parfois au contraire que la compréhension limitée qu'ont les animaux puisse augmenter leur souffrance. Si nous capturons un humain, par exemple un prisonnier au cours d'une guerre, nous pouvons lui expliquer qu'il devra subir la capture, la fouille et la détention, mais qu'il ne lui sera fait aucun mal par ailleurs, et qu'il sera libéré à la fin des hostilités. Si par contre nous capturons un animal sauvage, nous ne pouvons pas lui expliquer que nous ne menaçons pas sa vie. Un animal sauvage ne peut pas distinguer une tentative de le tuer d'une tentative de le maîtriser et de le détenir ; sa terreur sera donc aussi grande dans un cas que dans l'autre.

On peut objecter qu'il est impossible de faire des comparaisons entre les souffrances ressenties par des membres d'espèces différentes, et que, par conséquent, quand il y a conflit entre les intérêts des animaux et ceux des êtres humains, le principe d'égalité ne peut nous guider. Il est sans doute effectivement impossible de comparer avec précision la souffrance de membres d'espèces différentes ; mais la précision n'est pas essentielle. Même si nous ne devions cesser de faire souffrir les animaux que dans

les cas où il est tout-à-fait certain que les intérêts des êtres humains n'en seront pas affectés dans une mesure comparable à celle où sont affectés les intérêts des animaux, nous serions obligés d'apporter des changements radicaux dans la façon dont nous les traitons – lesquels changements concerneraient notre régime alimentaire, les méthodes employées en agriculture, les procédures expérimentales utilisées dans de nombreux domaines scientifiques, notre attitude envers la faune sauvage et la chasse, le piégeage des animaux et le port de la fourrure, ainsi que des domaines récréatifs comme les cirques, les rodéos et les zoos. Et ainsi serait évitée une quantité énorme de souffrance.

*Est-ce aussi un problème que de tuer ?**

Jusqu'à présent j'ai beaucoup parlé du fait d'infliger de la souffrance aux animaux, mais je n'ai rien dit concernant le fait de les tuer. Cette omission est délibérée. L'application du principe d'égalité au fait de faire souffrir est assez directe, du moins en théorie. La douleur et la souffrance sont des choses mauvaises, qui doivent être prévenues ou minimisées quels que soient la race, le sexe ou l'espèce de l'être qui les ressent. La douleur est d'autant plus mauvaise qu'elle est plus intense et qu'elle dure plus longtemps, mais une grandeur donnée de douleur est aussi mauvaise quelle que soit l'espèce.

Alors que des caractéristiques comme la conscience de soi, l'intelligence, la capacité à entretenir des relations significatives avec les autres, et ainsi de suite, ne sont pas pertinentes par rapport à la question de la douleur – puisque la douleur est de la douleur, quelles que soient les capacités de l'être qui la ressent, dès lors qu'il possède la capacité à la ressentir –, ces caractéristiques peuvent au contraire être pertinentes en ce qui concerne le problème de tuer. Il n'est pas arbitraire de dire que la vie d'un être conscient de lui-même, capable de penser abstraitement, d'élaborer des projets d'avenir, de communiquer de façon complexe, et ainsi de suite, a plus de valeur que la vie d'un être qui n'a pas ces capacités. Pour ne citer qu'une seule raison à cette différence, si nous ôtons la vie à un être qui entretient des espoirs d'avenir, qui fait des projets et qui travaille à les faire aboutir, nous le privons de l'accomplissement de tous ces efforts ; si nous ôtons la vie à un être dont la capacité mentale est en dessous du niveau nécessaire pour se concevoir comme individu doté d'un avenir – et donc *a fortiori* incapable de faire des projets – cet acte ne peut pas entraîner cette sorte de perte.

Pour bien saisir la différence qui existe entre la question de la douleur et celle de tuer, nous pouvons considérer comment nous choisirions dans des cas concernant des membres de notre propre espèce. Si nous devions choisir entre sauver la vie, soit d'un être humain normal, soit d'un être humain handicapé mental, nous choisirions probablement celle de l'humain normal ; mais si nous devions choisir entre faire cesser la souffrance, soit d'un

* – Pour une argumentation plus développée sur le « problème de tuer », se reporter à Peter Singer, *Questions d'éthique pratique*, Bayard, 1998, chapitres 4 à 7. (ndé)

humain normal, soit d'un humain handicapé – si par exemple tous deux souffrent de blessures superficielles mais douloureuses, sans que nous ayons assez d'analgésique pour les deux – il est beaucoup moins clair quel devrait être notre choix. La même conclusion vaut encore quand nous considérons des êtres appartenant à d'autres espèces. La valeur négative de la douleur est en elle-même indépendante des autres caractéristiques de l'être qui ressent cette douleur ; la valeur de la vie, au contraire, est affectée par ces autres caractéristiques.

Cela signifiera en général que si nous devons choisir entre la vie d'un être humain et celle d'un autre animal, nous devons choisir de sauver celle de l'humain ; mais il peut aussi y avoir des cas particuliers où le contraire sera vrai, quand l'être humain en question ne possède pas les capacités d'un être humain normal. Une telle position n'est pas spéciste, bien qu'elle puisse le paraître à première vue.

La préférence pour la vie d'un être humain normal sur celle d'un animal – *dans les cas où ce choix se pose* – se fonde sur les caractéristiques que cet être humain normal possède réellement, et non sur sa simple appartenance à notre espèce. C'est pourquoi lorsqu'il s'agit des membres de notre espèce qui n'ont pas les caractéristiques normales d'un être humain, nous ne pouvons plus affirmer que leurs

vies sont toujours à préférer à celles d'autres animaux. En pratique, néanmoins, la question de savoir exactement quand il est injustifié de tuer (sans souffrance) un animal est une question à laquelle il n'est pas nécessaire de répondre précisément. Aussi longtemps que nous gardons à l'esprit que nous devons respecter la vie d'un animal autant que nous respectons celle d'un être humain de même niveau de développement mental, nous ne serons pas loin de la vérité.

Les objectifs du mouvement

Maintenant que nous avons vu quelle philosophie sous-tend le mouvement de libération animale, nous pouvons nous tourner vers ses objectifs. Que tente d'accomplir le mouvement de libération animale ?

On peut en énoncer le but en une seule phrase : mettre fin au parti-pris spéciste actuel qui empêche que soient pris en compte sérieusement les intérêts des animaux non humains. Mais par quoi faut-il commencer ? Ce but est tellement vaste qu'il est nécessaire de se fixer des objectifs plus précis.

Les organisations traditionnelles de protection des animaux se concentrent sur la tâche de faire cesser les mauvais traitements envers ceux d'entre eux qui appartiennent aux espèces avec lesquelles nous avons le plus facilement des relations. Les chiens, les chats et les chevaux sont bien placés sur leurs listes, parce que nous avons ces animaux comme compagnons. Ensuite il y a ceux des animaux sauvages que nous trouvons particulièrement attirants – les bébés phoques, avec leurs grands yeux bruns et leurs douces et blanches fourrures, les mystérieuses baleines et les dauphins joueurs. Les militants de la libération animale eux aussi, évidemment, sont opposés à la souffrance et à la mort qu'on impose sans nécessité aux chiens, chats, chevaux, phoques, baleines et dauphins, comme à tous les autres animaux. Mais ils ne considèrent pas que l'attirance plus ou moins grande qu'un animal exerce sur nous ait quoi que ce soit à voir avec le fait qu'il soit mal de le faire souffrir. À la place, ce qui leur importe est la gravité de la souffrance, ainsi que le nombre d'animaux impliqués.

Ceci signifie qu'il y a plus de chance de voir le mouvement de libération animale manifester en défense des rats de laboratoire, ou des poules élevées en batterie, que pour les chiens ou les chats que maltraitent leurs propriétaires. Car il y a quelque 45 *millions* de rats et de souris consommés chaque année dans les seuls laboratoires des États-Unis ; et dans ce même pays, chaque année, plus de trois *milliards* de poulets* sont élevés dans des fermes industrielles, tassés dans des caisses sur des camions, pendus par les pattes à

* – En France, il s'agirait de quelques 685 000 rats et 1 693 000 souris (chiffres officiels de 1993, sujets à caution selon la Ligue française contre la vivisection : *L'anti-vivisection*, n° 129, printemps 1996). Concernant les poulets, se reporter au tableau p. 54.

la chaîne d'abattage. La quantité de souffrance impliquée dans ces formes institutionnalisées de spécisme domine largement tout le mal fait aux chiens et aux chats par des propriétaires négligeants ou même cruels.

Les groupes de libération animale s'opposent à toute exploitation des animaux ; mais leur attention s'est ainsi dirigée principalement vers l'expérimentation sur les animaux et vers leur utilisation comme aliments. Nous allons nous pencher un peu plus sur ces deux domaines.

Les animaux outils pour la recherche

Le spécisme est à l'œuvre dans la pratique très répandue consistant à expérimenter sur d'autres espèces pour voir si certaines substances sont inoffensives pour les humains, ou pour tester la validité de telle ou telle théorie psychologique sur l'influence des punitions sévères dans l'apprentissage, ou pour tester divers produits chimiques nouveaux juste au cas où ils feraient preuve de propriétés intéressantes. Les gens pensent parfois que toutes ces expériences sont faites dans des buts médicaux essentiels, et qu'ainsi il en résultera une diminution de la souffrance totale. Cette croyance est très confortable, mais très loin de la vérité.

Voici un exemple de test très courant pratiqué par des fabricants de cosmétiques comme Revlon, Avon et Bristol-Myers* avec de nombreuses substances, lorsqu'ils ont l'intention de s'en servir dans leurs produits. Ce test est appelé le test de Draize, d'après le nom de son inventeur. Vous prenez

* – Avon et Revlon ont cessé de pratiquer les tests sur animaux depuis 1989, sous la pression du mouvement. (ndé)

six lapins albinos ; vous saisissez chacun d'eux fermement d'une main, et de l'autre, vous tirez sur la paupière inférieure d'un œil de façon à l'écarter du globe oculaire et à former ainsi entre les deux une sorte de cuvette. Dans cette cuvette, vous placez avec une pipette quelques gouttes de n'importe quelle substance à tester. Enfin, vous tenez les deux paupières fermées pendant une seconde et vous relâchez. Vous revenez le lendemain pour noter si les paupières sont tuméfiées, si l'iris est enflammé, si la cornée est ulcérée et si le lapin est devenu aveugle de cet œil.

Ce test est un test standard, pratiqué sans anesthésie pour pratiquement toute substance vendue, dès lors qu'elle risque d'entrer dans l'œil de quelqu'un. Parmi les autres tests commerciaux il y a la DL 50 – « DL » signifie « dose létale » (mortelle), et « 50 » est le pourcentage des animaux pour lesquels cette dose est mortelle. En d'autres termes, pour faire un test de DL 50, vous prenez un échantillon d'animaux – de rats, de souris, de chiens ou d'autres – et vous leur administrez des quantités de la substance que vous testez, sous forme concentrée, jusqu'à ce que vous ayez réussi à ce que la moitié soient morts empoisonnés. Vous avez alors trouvé la dose qui est létale pour 50 % de votre échantillon. Cette dose, appelée « valeur DL 50 », est censée donner une indication sur la dangerosité que cette substance peut avoir pour les êtres humains. Mais en plus de la misère qu'il inflige aux animaux, qui en règle générale deviennent tous malades, et dont la moitié deviennent tellement malades qu'ils en meurent, on remarque que ce test est très peu fiable en tant qu'indication donnée sur la sécurité d'une substance pour les êtres humains. Il y a trop de variations d'une espèce à l'autre. La thalidomide, pour ne prendre que cet exemple célèbre, produit des déformations chez les nouveau-nés humains mais pas chez la plupart des autres espèces animales.

Ces tests sont des tests de routine dans les laboratoires commerciaux. Dans les universités, il y a aussi de nombreuses expériences qu'aucune personne, pour peu qu'elle prenne au sérieux les intérêts des animaux non humains, ne pourrait considérer comme justifiées. Dans les départements de psychologie, des expérimentateurs conçoivent des variations et des répétitions sans fin d'expériences qui déjà à l'origine n'avaient que peu de valeur. On infligera à des animaux des chocs électriques comme punition, ou on les élèvera en isolation totale pour voir jusqu'à quel point cela les rend fous.

Les animaux aliments

Le contact le plus direct que la plupart des êtres humains, surtout ceux de sociétés urbaines et industrielles, ont avec des membres d'autres espèces, a lieu au moment des repas ; nous les mangeons. Par là, nous les traitons simplement comme des moyens pour nos fins. Nous considérons leur vie et leur bien-être comme subordonnés à notre goût pour un plat donné. Et il s'agit bien de goût : ce qui est en cause est uniquement le plaisir du palais. Il ne peut exister aucune défense valable de la pratique de l'alimentation carnée qui soit fondée sur la satisfaction de nos besoins nutritifs, puisqu'il a été établi sans la moindre ombre d'un doute que nous pourrions couvrir nos besoins en protéines et autres nutriments nécessaires de façon bien plus efficace avec un régime qui remplace la chair animale par des produits végétaux riches en protéines.

Il n'y a pas que le fait de tuer qui soit une indication de ce que nous sommes prêts à infliger à d'autres espèces dans le but de nous faire plaisir à nous-mêmes. La souffrance que nous infligeons aux animaux pendant qu'ils sont encore en vie montre peut-être encore plus clairement notre spécisme que ne le montre le fait que nous sommes prêts

à les faire mourir. Dans le but de mettre de la viande sur notre table pour un prix qui soit abordable pour la plupart des gens, notre société tolère des méthodes de production qui impliquent d'entasser pendant leur vie entière des êtres sensibles dans des environnements surpeuplés et inadaptés à leurs besoins. Les animaux sont traités comme des machines à convertir le fourrage en chair, et toute innovation qui permette d'augmenter ce « rapport de conversion » est susceptible d'être employée.

Comme le dit une autorité reconnue en la matière, « *la cruauté d'un acte n'est reconnue que quand cet acte n'est pas rentable* ». Les poules sont donc entassées à trois ou quatre par cage sur 40x46 cm, soit moins que la surface d'une seule page de journal. Le sol de ces cages est en grillage, pour réduire le coût de nettoyage ; mais ce grillage est inadapté à leurs pattes. Le sol est incliné, pour que les œufs se rassemblent sur un côté, rendant ainsi la récolte plus facile ; mais cela empêche les poules de se reposer à leur aise. Dans ces conditions, elles ne sont en mesure de satisfaire aucun de leurs instincts naturels ; elles ne peuvent ni étendre entièrement leurs ailes, ni marcher librement, ni se baigner dans la poussière, ni gratter la terre, ni construire un nid. On a noté que, bien qu'elles n'aient jamais vécu dans des conditions où elles

auraient pu accomplir ces actes, elles tentent néanmoins en vain de le faire. La frustration qui résulte de l'impossibilité de satisfaire leurs instincts les amène souvent à développer ce que les éleveurs appellent des « vices », à s'entre-tuer à coups de bec. Comme mesure préventive, les éleveurs coupent le bec aux poussins.

Ce genre de traitement n'est pas réservé uniquement à la volaille. Les cochons sont maintenant élevés en hangar dans des stalles. L'intelligence des cochons est comparable à celle des chiens, et il leur faut un environnement varié et stimulant, sous peine de souffrir de stress et d'ennui. Quiconque garderait un chien dans les conditions où sont fréquemment maintenus les cochons tomberait sous le coup de la loi, mais, parce que l'intérêt que nous avons dans l'exploitation des cochons est supérieur à celui que nous avons dans l'exploitation des chiens, nous nous opposons à la cruauté envers les chiens tout en mangeant le produit de la cruauté envers les cochons.

La libération animale aujourd'hui

Le mouvement de libération animale a obtenu au cours des quelques dernières années des victoires sans précédent. Alors qu'il y a peu le public des pays les plus développés était en majorité inconscient de la nature de l'élevage intensif moderne, aujourd'hui, en Grande-Bretagne, en Allemagne, dans les pays scandinaves, de larges secteurs de l'opinion informée sont opposés au confinement des poules pondeuses dans de petites cages en grillage, et des cochons et des veaux dans des stalles si petites qu'ils ne peuvent faire un seul pas ni même se retourner. En Grande-Bretagne, un comité d'agriculture de la chambre des communes a recommandé que les cages pour les poules pondeuses soient progressivement abandonnées. La Suisse a fait un pas de plus, allant jusqu'à voter une loi interdisant ces cages à partir de 1992. Un tribunal d'Allemagne Fédérale a jugé le système de cages contraire à la législation contre la cruauté du pays – et, bien que le gouvernement ait trouvé un moyen de rendre ce verdict sans conséquence, l'État ouest-allemand de Hesse a annoncé qu'il suivrait l'exemple suisse et commencerait à abandonner le système des cages.

C'est peut-être dans le domaine le pire de l'élevage industriel, celui de la « viande de veau blanche », qu'a eu lieu le pas en avant le plus important pour les animaux d'élevage britanniques. La façon d'élever les veaux qui était devenue la norme consistait à les maintenir dans le noir pendant vingt-deux heures par jour, dans des stalles individuelles tellement étroites qu'ils n'y pouvaient se retourner. Ils n'avaient aucune paille sur laquelle se coucher, les éleveurs voulant éviter qu'en la mâchant ils enlèvent à leur chair sa douce pâleur, et ils recevaient un régime alimentaire délibérément carencé en fer, de façon à garder à leur chair cette blancheur qui lui donne tant de valeur sur le marché des délicatesses pour restaurants de luxe. Une campagne contre la viande de veau entraîna un boycott de la part d'une grande partie des consommateurs ; il en résulta que le principal producteur britannique de viande de veau admit qu'un changement était nécessaire : il sortit ses veaux de leurs stalles de bois brut de 60x150 cm et les groupa en cases avec suffisamment de place pour se mouvoir et de la paille pour se coucher.

L'autre domaine majeur de préoccupation du mouvement de libération animale, en raison du nombre des animaux impliqués et de la quantité de souffrance en jeu, est l'expérimentation animale. Ici

aussi il y a eu des victoires importantes, bien que, en contraste avec la situation dans l'élevage industriel, ces victoires aient surtout été remportées aux États-Unis. La première eut lieu en 1976, suite à une campagne contre le American Museum of Natural History (Muséum d'histoire naturelle américain). Ce muséum fut choisi comme cible parce qu'il menait une série d'expériences particulièrement futiles, qui consistaient à mutiler des chats et à examiner quelles conséquences cela avait pour leur vie sexuelle. En juin 1976, des militants de la libération animale commencèrent à établir des piquets devant le muséum pour distribuer des tracts, à écrire des lettres, à faire de la publicité et à s'attirer des soutiens. Ils continuèrent jusqu'en décembre 1977, date à laquelle il fut annoncé que les expériences en question cesseraient d'être financées.

Cette victoire permit sans doute à seulement peut-être une soixantaine de chats d'échapper à des expériences douloureuses, mais elle a montré qu'une campagne bien planifiée et bien menée peut empêcher les chercheurs d'en user selon leur bon plaisir avec des animaux de laboratoire. Henry Spira, ancien marin de la marine marchande de New York, ancien militant des droits civiques, mena cette campagne contre le Muséum, et fit de la victoire obtenue un tremplin pour des campagnes plus

importantes. Il anime maintenant deux coalitions de groupes de défense animale, qui concentrent leurs actions contre le test de Draize sur les yeux des lapins et contre le test de toxicité DL 50, test grossier qui date de plus de cinquante ans. Ces deux seuls tests, rien qu'aux États-Unis, plongent dans la détresse et la souffrance plus de cinq millions d'animaux chaque année.

Déjà ces deux coalitions ont commencé à obtenir la réduction à la fois du nombre des animaux utilisés, et de l'intensité de leurs souffrances. Les agences gouvernementales américaines ont réagi aux campagnes contre le test de Draize en remettant en question certaines des pratiques dont la cruauté était la plus flagrante. Elles déclarèrent que les substances connues comme étant des irritants caustiques, telles la soude, l'ammoniaque et même les produits pour nettoyer les fours, n'avaient pas besoin d'être à chaque fois retestées sur les yeux de lapins conscients. Si ce fait peut sembler trop évident pour avoir besoin d'être spécifié par une agence gouvernementale, cela montre simplement où en étaient les choses avant cette campagne. Ces agences ont aussi réduit de moitié ou du tiers le nombre de lapins recommandé pour les tests de Draize sur les autres produits. Deux des principaux fabricants, Procter and Gamble et Smith, Kline and

French, ont annoncé des programmes d'amélioration de leurs tests de toxicologie qui devraient réduire substantiellement la somme de souffrance infligée aux animaux. Une autre compagnie, Avon, annonça une réduction de 33% du nombre d'animaux qu'elle utilisait.

Un autre pas en avant récent eut lieu lorsque la FDA (Food and Drug Administration, administration américaine qui autorise la mise sur le marché des médicaments) annonça qu'elle n'exigeait pas que soient effectués les tests de DL 50. D'un coup s'écroula l'excuse principale qu'avançaient les compagnies développant de nouveaux produits pour justifier l'emploi de ce test : ils prétendaient que la FDA les obligeait à le faire avant d'autoriser la mise sur le marché américain de leurs produits.

D'autres victoires spectaculaires eurent lieu grâce au travail patient de militants individuels. Par exemple, Alex Pacheco se fit embaucher dans le laboratoire d'un certain Dr Edward Taub. Pacheco y découvrit que le travail de Taub sur des singes impliquait la coupure de connexions nerveuses dans leurs bras, pour observer dans quelle mesure ils en récupéraient ensuite l'usage. De plus, les conditions de vie dans le laboratoire étaient infectes, et lorsque les singes s'infligeaient eux-mêmes des blessures, ils ne recevaient aucun soin

vétérinaire. Patiemment Pacheco rassembla des preuves, puis il s'adressa à la police. Taub fut convaincu de cruauté ; c'était la première fois qu'un chercheur américain se voyait condamné pour ce délit. La condamnation fut ultérieurement annulée pour des raisons de forme, relatives à la possibilité d'appliquer la loi de l'État dans les cas où sont en jeu des crédits d'origine fédérale ; mais cela fit perdre à Taub une importante subvention gouvernementale et l'image qu'avait l'expérimentation animale auprès du public fut largement entamée.

Cette image devait encore plus souffrir en 1984/85 lorsque des membres du Front de Libération des Animaux entrèrent par effraction dans un laboratoire de recherche sur les blessures de la tête à l'université de Pennsylvanie, à Philadelphie. Le Dr Thomas Gennarelli s'y était spécialisé dans le fait d'infliger à des babouins des blessures à la tête. Ces militants ne délivrèrent aucun des babouins, mais rapportèrent plusieurs heures d'enregistrement de vidéos qui avaient été effectuées par les expérimentateurs eux-mêmes. Quand des extraits en furent diffusés par les chaînes de télévision nationales, le public fut horrifié. On pouvait voir les expérimentateurs plaisantant joyeusement pendant qu'ils manipulaient les babouins avec brutalité, se moquant d'eux et les traitant de « godiches ».

Les enregistrements démontraient aussi clairement que, contrairement à ce qu'affirmait Gennarelli, les babouins n'étaient pas anesthésiés correctement au moment où on leur infligeait les blessures. Après de nombreuses protestations, un sit-in dans les bureaux du National Institute of Health, agence gouvernementale qui finançait ces expériences, amena une victoire spectaculaire : le ministère américain de la santé (*United States Secretary for Health and Human Services*) annonça qu'il y avait des présomptions de « manquements matériels » aux règles qui régissent l'utilisation des animaux, et le financement du laboratoire fut suspendu.

L'avenir de la libération animale

Ceux qui vivent de l'exploitation des animaux sont maintenant sur la défensive. La communauté des chercheurs est spécialement inquiète. Beaucoup de laboratoires ont renforcé leurs dispositifs de sécurité, mais cela coûte cher, et on peut supposer que l'argent ainsi dépensé en grillages et en salaires de gardiens est autant d'argent en moins pour la recherche – tel est justement le but recherché par les militants de la libération animale. Cela coûterait encore plus cher de faire garder chaque élevage industriel. Il n'est donc pas étonnant que ceux qui font des expériences sur les animaux, ou qui les élèvent pour la nourriture, espèrent que le mouvement de libération animale s'avérera n'avoir été qu'une mode passagère.

Leur espoir sera sans aucun doute déçu. Le mouvement de libération animale est là pour durer. Cela fait maintenant plus de dix ans qu'il se construit progressivement. Il existe maintenant un soutien venant de larges secteurs de l'opinion publique en faveur de l'idée que nous avons tort de traiter les animaux comme de simples choses, à notre disposition pour n'importe quel usage, que ce soit pour notre divertissement dans la chasse ou comme outils de laboratoire pour tester tel ou tel nouveau colorant alimentaire.

Mais la question de la direction que prendra le mouvement de libération animale reste posée. En son sein, certaines formes d'action directe bénéficient d'un large soutien. Sous la condition qu'aucune violence ne soit exercée à l'encontre d'un animal quel qu'il soit, humain ou non, de nombreux militants estiment justifié de libérer des animaux auxquels des souffrances sont injustement imposées, et de les placer dans de bons foyers. Ils comparent cela à l'« Underground Railroad », qui aidait des esclaves noirs dans leur fuite vers la liberté ; il s'agit là, disent-ils, du seul moyen qui existe pour venir en aide aux victimes de l'oppression.

Appliqué aux pires des cas d'expérimentations indéfendables, cet argument est sans aucun doute correct ; mais il y a une autre question que doit se poser celui qu'intéresse non seulement la libération immédiate de dix, ou cinquante, ou cent animaux, mais aussi la perspective d'un changement concernant des millions d'animaux. L'action directe est-elle efficace en tant que tactique ? Son seul effet n'est-il pas de polariser le débat et de durcir l'opposition à tout changement ? Jusqu'à présent, il faut

bien admettre que l'action directe a plus aidé le mouvement qu'elle ne l'a desservi, au travers de la publicité qu'elle lui a fait, et de la sympathie incontestable du public pour les animaux libérés. Ceci est en grande partie dû au choix judicieux des cibles, grâce auquel ces opérations ont pu révéler au public des expérimentations particulièrement indéfendables.

Je ne pense pas que les actes illégaux soient toujours injustifiés. Il y a, même dans une démocratie, des circonstances dans lesquelles il est moralement justifié de contrevenir à la loi ; et la question de la libération animale fournit de bons exemples de telles circonstances. Si le processus démocratique ne fonctionne pas correctement, si des sondages répétés confirment qu'une large majorité de l'opinion publique s'oppose à de nombreuses sortes d'expériences, mais que le gouvernement n'entreprend aucune action efficace pour les faire cesser, si le public est maintenu pour une large part dans l'ignorance de ce qui se produit dans les élevages et dans les laboratoires ; alors l'action illégale peut être le seul moyen qui reste pour aider les animaux et pour obtenir des informations et des preuves sur ce qui se passe.

Ce qui me préoccupe n'est pas la violation de la loi en elle-même ; c'est plutôt la crainte que la

confrontation ne devienne violente, et qu'elle ne mène à un climat de polarisation rendant impossible l'usage de la raison, à un climat dont les animaux eux-mêmes finiraient par être les victimes. La polarisation est peut-être inévitable entre les militants de la libération animale, d'une part, et les éleveurs industriels et au moins une partie de ceux qui expérimentent sur animaux, d'autre part. Par contre, les actions impliquant le public en général, ou les actions violentes blessant physiquement des personnes, aboutiraient à une bipolarisation de toute la communauté.

Le mouvement de libération animale se doit de jouer son rôle dans la prévention de cette vicieuse escalade de la violence. Les militants de la libération animale doivent se prononcer de façon irrévocable contre l'emploi de la violence, même quand leurs adversaires l'emploient à leur encontre. Par violence, j'entends toute action qui cause un dommage physique direct à un humain ou à un animal ; et j'irai même au-delà, pour inclure dans ce terme les actes qui causent un mal psychologique comme la peur ou la terreur. Il est facile de penser que parce que certains chercheurs font souffrir des animaux, il n'est pas grave de les faire souffrir eux-mêmes. Cette attitude est erronée. Nous pouvons bien être convaincus de la brutalité et de l'insensibilité complète de

telle ou telle personne qui maltraite des animaux ; mais nous nous abaissons à son niveau, et nous nous mettons dans notre tort si nous lui causons du mal ou si nous menaçons de le faire. Le mouvement de libération animale est basé entièrement sur la force de son implication éthique. Il ne doit pas abandonner sa position de supériorité morale.

Au lieu de s'enfoncer dans le chemin de la violence croissante, le mouvement de libération animale aura bien plus intérêt à suivre l'exemple des deux plus grands – et aussi, ce n'est pas un hasard, des deux plus efficaces – leaders de mouvements de libération des temps modernes : Gandhi et Martin Luther King. Avec un courage et une résolution immenses, ils se maintinrent fermement dans leur principe de non-violence malgré les provocations, et les attaques souvent violentes, que firent leurs adversaires. Et en fin de compte ils furent vainqueurs, parce que la justesse de leur cause ne pouvait être niée, et leur comportement toucha les consciences même de ceux qui les avaient combattus. La lutte pour l'extension de la sphère de préoccupation morale aux animaux non humains sera peut-être encore plus longue et difficile, mais si elle est poursuivie avec la même ténacité et la même résolution morale, alors elle aussi, on peut en être certain, sera victorieuse.

PETER SINGER

Né en 1946 à Melbourne, de parents autrichiens ayant fui le nazisme, Peter Singer étudia la philosophie à Melbourne et à Oxford (Grande-Bretagne), où il se spécialisa dans l'éthique et la philosophie politique. Professeur de philosophie, précédemment directeur du Center for Human Bioethics à Monash University (Melbourne, Australie), il a été nommé professeur de bioéthique au Center for Human Values de l'Université de Princeton (New Jersey, États-Unis). Il a enseigné à l'University College à Oxford, dans les universités de New York, du Colorado à Boulder, et de Californie à Irvine. Il est l'auteur du principal article sur l'éthique de l'*Encyclopædia Britannica*, et il collabore à de nombreuses revues de philosophie ainsi qu'à plusieurs organisations de libération animale.

Principaux ouvrages

Democracy and Disobedience, Clerendon Press, Oxford, 1973, et Oxford University Press, New York, 1974

Animal Liberation, New York Review of Books, New York, et Jonathan Cape, Londres, 1975, 1990

Animal Rights and Human Obligations : An Anthology (dir. avec Thomas Regan), Prentice-Hall, New Jersey, 1976, seconde édition 1989

Practical Ethics, Cambridge University Press, Cambridge, 1979

Marx, Oxford University Press, Oxford, 1980

Animal Factories (avec James Manson), Crown, New York, 1980

The Expanding Circle : Ethics and Sociobiology, Farrar, Strauss and Giroux, New York, 1981

Hegel, Oxford University Press, Oxford et New York, 1982

Test-Tube Babies : A Guide to Moral Questions, Present Techniques, and Future Possibilities (dir. avec William Walters), Oxford University Press, Melbourne, 1982

The Reproduction Revolution : New Ways of Making Babies (avec Deane Wells), Oxford University Press, Oxford, 1984

Should the Baby Live ? (avec Helga Kuhse), Oxford University Press, 1985

In Defence of Animals (dir.), Blackwells, Oxford, 1985

Ethical and Legal Issues in Guardianship Options for Intellectually Disadvantaged People (avec Terry Carney), Australian Government Publishing Service, Canberra, 1986

Applied Ethics (dir.), Oxford University Press, Oxford, 1986

Animal Liberation : A Graphic Guide (avec Lori Gruen), Camden Press, Londres, 1987

Embryo Experimentation (dir. avec Helga Kuhse, Stephen Buckle, Karen Dawson et Pascal Kasimba), Cambridge University Press, Cambridge, 1990

A Companion to Ethics (dir.), Basil Blackwell, Oxford, 1991

The Great Ape Project, Equality beyond Humanity, (dir. avec Paola Cavalieri), Fourth Estate, Londres, 1993

Ethics into Action : Henry Spira and the Animal Rights Movement, Rowman and Littlefield, Maryland, 1998

A Darwinian Left, Weidenfeld and Nicolson, Londres, 1999

La nombreux livres de Peter Singer ont été traduits, notamment en allemand, espagnol, japonais, italien, néerlandais, portugais, indonésien, finnois.

TABLEAU RÉCAPITULATIF ET COMPARATIF DES ANIMAUX TUÉS EN FRANCE CHAQUE ANNÉE (*chiffres de 1992*)

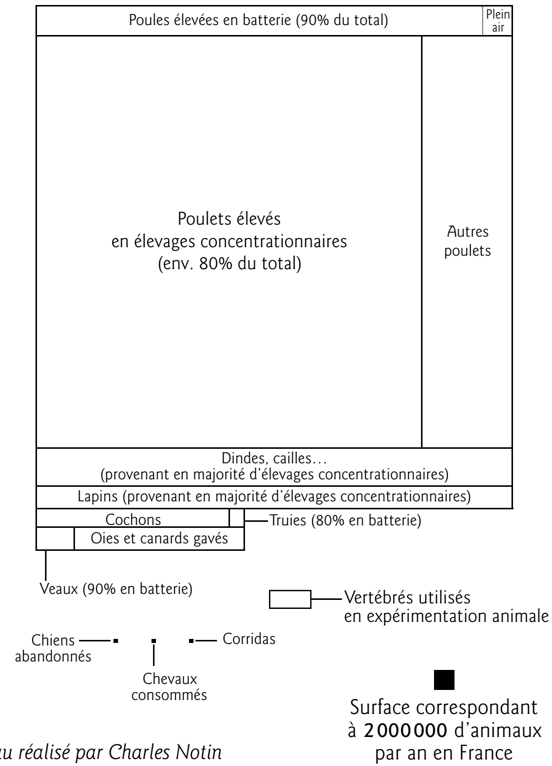


Tableau réalisé par Charles Notin

En France, ont été abattus en 1997, selon l'Ofival et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : 949,7 millions de poulets ; 57,1 millions de poules et de coqs ; 1,4 millions de chapons (poulets castrés) ; 117,4 millions de dindes ; 64,1 millions de canards (dont 20 millions gavés) ; 49,3 millions de pintades ; 669000 oies ; 6,5 millions de pigeons ; 75,4 millions de cailles ; 8,6 millions de faisans ; 59,9 millions de lapins ; 24,7 millions de porcs ; 4,1 millions de bovins ; 2 millions de veaux ; 7,2 millions d'ovins-caprins (dont 5,6 millions de chevreaux) ; 37 mille équidés ; etc. 16,494 milliards d'œufs ont été produits.

Ces chiffres d'*abattage* ne comptabilisent pas les dizaines de millions d'escargots, de grenouilles, de crustacés ; ni les poissons, lesquels ne sont jamais chiffrés qu'en tonnes (des dizaines de milliards de victimes, soit, comparativement au tableau ci-contre, plus de dix pages pleines du présent ouvrage). Ils ne tiennent sans doute pas compte non plus des animaux morts de maladie ou de stress pendant l'élevage et le transport, donc avant l'abattage, ni non plus des poussins mâles des races pondeuses, qu'on tue à la naissance. Enfin, en raison des importations et exportations, ces chiffres ne sont pas exactement ceux de la *consommation* française. Ils donnent cependant un ordre d'idée.

AU-DELÀ DE L'ÉGALITÉ HUMAINE

En 1975, Peter Singer publie *Animal Liberation. A New Ethics for our Treatment of Animals*[1] aux États-Unis et en Angleterre. Traduit depuis en dix langues, vendu à plus de 400 000 exemplaires, remis à jour et réédité en 1990, cet ouvrage a contribué de façon décisive à la naissance du mouvement de libération animale. Depuis, ce mouvement n'a cessé de se développer. Il est particulièrement actif dans les pays anglo-saxons et dans les pays scandinaves. Selon Luc Ferry[2] – le plus médiatique de ses adversaires français – il compterait plus de vingt millions de militant-e-s et sympathisant-e-s[3] dans le monde.

1 – *La Libération animale*, Grasset, 1993.
2 – Luc Ferry, « Quelle justice pour les bêtes ? », *L'Express*, 25 mars 1993.
3 –La langue française est discriminatoire : utiliser le « masculin neutre » n'est pas vraiment neutre, et « militants et sympathisants » risque de faire oublier que l'on parle également de nombreuses « militantes et sympathisantes ».

Le mouvement de libération animale – aussi appelé en France mouvement antispéciste, ou mouvement pour l'égalité animale – correspond à l'irruption d'une réflexion rationnelle dans un domaine où règnait l'évidence de comportements séculaires, et où l'émotion semblait de ce fait condamnée à rester dénommée, avec beaucoup de mépris, sensiblerie. Les thèses de ce mouvement suscitent un débat public animé dans de nombreux pays[4], alors qu'en France, le refus de la discussion reste presque systématique. Néanmoins, l'opinion publique française a pu découvrir l'existence de la libération animale à l'occasion de la longue grève de la faim du militant anglais Barry Horne – condamné à 18 ans d'emprisonnement pour actes de sabotage –, qui a défrayé la chronique en 1998 en exigeant du Premier ministre Tony Blair qu'il tienne une de ses promesses électorales : charger une commission d'étudier les possibilités de mettre fin à l'expérimentation animale.

En Angleterre, il y a déjà plus de 3,5 millions de végétarien-ne-s et 5000 nouvelles personnes décident chaque semaine de cesser de manger de

4 – D'autant plus que depuis la parution de *Animal Liberation*, d'autres auteur-e-s sont parvenu-e-s par des voies différentes à des conclusions similaires à celles de Peter Singer. Cf. bibliographie en annexe, p. 72.

la chair d'animaux ; 37% des étudiant-e-s britanniques ont déjà fait ce choix[5].

Le mouvement global de contestation de l'exploitation animale marque aussi des points vis-à-vis de l'industrie et des institutions ; c'est sous sa pression que la Grande-Bretagne décide d'interdire les boxes de veaux dès 1990. En 1997, l'Union européenne ratifie la disparition de ces espaces de contention d'ici le 1er janvier 2007. La même année, le Traité d'Amsterdam reconnaît aux animaux d'élevage le statut d'« êtres sensibles ». L'interdiction de l'élevage intensif de poules pondeuses en batterie vient d'être votée au niveau européen (elle ne prendra effet qu'en 2012, alors qu'elle est effective en Suisse depuis 1992). Dans les pays où l'opinion publique est alertée, un nombre croissant d'entreprises agro-alimentaires et de chaînes de distribution ou de restauration cessent d'utiliser des œufs issus de ce mode de production, tout comme de plus en plus d'entreprises de cosmétologie renoncent aux tests de toxicité sur animaux. Suite à une campagne orchestrée aux USA par plusieurs organisations, le gouvernement américain vient de réduire drastiquement ses programmes de tests, ce qui épargnera plus de 800 000 animaux.

5 –Sources : *Végétarien et végétalien*, AVIS, septembre 1999 ; *Le végétarisme, ce qu'on ne vous a pas dit*, Talis, octobre 1999.

Importante également, une décision qui a fait grand bruit dans le monde entier mais qui est passée quasiment inaperçue en France : à l'initiative de trente-huit scientifiques, juristes et philosophes s'inspirant du « Projet Grand Singe » lancé en 1993 par Paola Cavalieri et Peter Singer[6], le Parlement de la Nouvelle Zélande a examiné un projet de loi accordant des droits « humains » aux singes anthropoïdes (gorilles, chimpanzés, orang-outangs) ; ils n'acquéraient pas seulement le droit à la vie, mais aussi « *le droit de ne pas subir de traitements cruels ou dégradants* » et « *le droit à ne participer qu'à des expériences inoffensives* ». La loi finalement adoptée est en retrait sur la proposition initiale, mais constitue néanmoins un précédent remarquable : depuis le 1er janvier 2000, l'expérimentation sur les grands singes est illégale, sauf dans les cas où les expériences envisagées présentent un bénéfice pour les singes eux-mêmes. Cette décision introduit une brèche en son maillon le plus faible dans la sacro-sainte frontière d'espèce, et cette initiative inaugure une tentative mondiale d'accorder à des animaux, au même titre qu'aux humain-e-s, la protection légale de leurs droits fondamentaux : droit à la vie et droit à n'être ni torturés ni emprisonnés.

6 – Paola Cavalieri et Peter Singer (dir.), *The Great Ape Project*, Fourth Estate, Londres, 1993.

Au regard des proportions effroyables qu'a pris l'exploitation animale ces dernières décennies, ces succès en demi-teinte peuvent paraître dérisoires. S'ils sont loin de régler le fond du problème, ils revêtent néanmoins une grande importance pour les animaux concernés – ces centaines de millions d'animaux qui, chaque année, vivent et meurent dans des conditions épouvantables. L'évolution des pratiques alimentaires d'une part croissante de la population et les récentes décisions d'améliorer les conditions d'élevage sont, espérons-le, les prémisses d'un changement plus radical dans notre façon de considérer et de traiter les non-humains.

Le mouvement en France

Les balbutiements du mouvement de libération animale en France datent de la publication en 1988 du recueil de textes *Nous ne mangeons pas de viande pour ne pas tuer d'animaux*. Il défend la position d'un végétarisme radical fondé sur une argumentation simple : puisque les animaux veulent vivre, et qu'il n'est pas nécessaire de les tuer pour subvenir à nos besoins alimentaires, nous n'avons aucune raison de les tuer.

À cette époque, très peu d'informations sur le mouvement de libération animale filtrent en France,

et aucun texte théorique n'est encore traduit. Les organisations françaises de défense ou de protection animale se montrent très peu intéressées par le végétarisme, quand elles n'y sont pas ouvertement hostiles ; certaines développent en outre une pensée naturaliste[7], parfois explicitement mystique. La découverte de *La Libération animale* de Peter Singer constitue un pas décisif : il clarifie et radicalise les idées exposées dans le recueil *Nous ne mangeons pas de viande*... Des militant-e-s pour le végétarisme commencent dès lors en France à parler d'égalité animale et à oser défendre l'idée que la discrimination contre les animaux non humains procède de la même structure d'oppression que d'autres discriminations qui s'exercent au sein de l'espèce humaine. À partir du terme « spécisme » employé par Peter Singer, ces personnes utilisent le mot « antispécisme », défini comme la lutte contre les discriminations qui se fondent sur un critère d'espèce, comme l'antiracisme est la lutte contre les discriminations fondées sur un critère racial.

7 – Le naturalisme est la croyance selon laquelle existerait un «ordre naturel » qu'il faudrait respecter et qui nous dicterait nos comportements. Il justifie couramment, entre autres, le racisme, le sexisme… et le suprématisme humain. Pas plus que la réflexion éthique ne consiste à obéir aux injonctions d'un Dieu, elle ne saurait être esclave de la Nature.

La première revue française consacrée à la lutte pour l'égalité animale naît en 1991. Au fil des dix-huit numéros parus à ce jour, les *Cahiers antispécistes* dessinent une analyse politique et philosophique originale. Outre la traduction de textes fondateurs, les *Cahiers antispécistes* approfondissent les analogies entre racisme, sexisme et spécisme et développent une réflexion critique sur les oppositions animal/humain, instinct/liberté, nature/culture, qui structurent notre civilisation.

Parallèlement, des collectifs se créent dans la plupart des grandes villes du pays. Tracts, affiches, revues et brochures se multiplient[8].

Le mouvement pour l'égalité animale n'est pas simplement un mouvement « pour le végétarisme (ou le végétalisme) », comme on le croit souvent. Le refus d'une alimentation complice en est une conséquence bien sûr très importante et qui devrait être immédiate, mais l'objectif de ce mouvement est avant tout la disparition du spécisme. Les antispécistes estiment le travail concret accompli par les associations de défense animale dans l'assistance

8 – Cf. annexe p. 70. On observe également une évolution du côté de la défense animale, avec la création de nouvelles associations telles que la section française de la PMAF, qui soutient occasionnellement des actions antispécistes, ou encore One Voice (ex Talis), dont le discours est parfois proche de celui des antispécistes.

aux animaux, tout en gardant à l'esprit que les objectifs de ces associations, le plus souvent un simple adoucissement de l'exploitation dont sont victimes les non-humains, sont différents de ceux de l'égalité animale. De même, l'antispécisme ne peut être assimilé au mouvement écologiste, qui ne prend en compte les animaux qu'en tant que parties de la Nature, espèces à sauvegarder pour entretenir la biodiversité ou pour préserver la bonne marche des écosystèmes. L'écologie se soucie fort peu de ce que vivent les individus : elle se préoccupe du sort des loups ou des ours parce que leur espèce est en péril, mais nullement du sort de leurs proies, ni des rongeurs dératisés ou des poulets rôtis… La plupart des antispécistes refusent de confondre la libération animale avec la défense de la nature ou des espèces en danger : la souffrance de chacune des centaines de millions de sardines en boîte a autant d'importance que la souffrance de la dernière des baleines bleues.

Le mouvement pour l'égalité animale ne se résume pas non plus à un nouveau mouvement « animalier » ou « animaliste » ; il s'agit d'un mouvement *pour l'égalité*. Comme l'explique Peter Singer, l'ensemble des êtres qui éprouvent des sensations ont des intérêts propres à protéger, et l'éthique exige qu'on accorde le même poids aux intérêts de

tous les animaux. Pour cette raison, les antispécistes s'opposent aussi au racisme, au sexisme, aux injustices économiques et autres discriminations arbitraires.

La revendication « les humains d'abord » n'est pas plus justifiée que d'autres slogans du même ordre. Nos sociétés continuent pourtant à considérer les animaux comme bons, *par nature*, à être exploités, torturés et massacrés.

Pour que cessent les rapports de domination et d'exploitation entre les humain-e-s et envers les non-humains, la pensée rationnelle et l'éthique doivent l'emporter sur les préjugés et les privilèges. Parce qu'ils sont sources de souffrances. C'est là l'objectif du mouvement pour l'égalité animale.

des antispécistes entahinés,
décembre 1999

Refuser la viande

Le fait de ne pas consommer la chair d'animaux (y compris des poulets, des poissons…) ne pose pratiquement jamais aucun problème pour la santé, quels que soient l'âge ou l'état physique ; un tel régime, dit végétarien, peut même au contraire être bénéfique.

Il n'y a aucune nécessité de « compenser » l'absence de viande en consommant beaucoup d'œufs ou de produits laitiers : le régime habituel des habitants des pays riches contient plus qu'assez de protéines. Les œufs et les produits laitiers posent en outre eux aussi le problème de leurs conditions de production. Un œuf représente plus d'une journée de souffrance pour une poule en batterie, qui sera tuée à l'âge d'un an. Les poussins mâles, improductifs, sont tués à la naissance, passés au broyeur ou entassés et étouffés dans des sacs. Le lait est intimement lié à la production de viande de veau. Un régime sans aucun produit animal est

dit végétalien ; il peut alors être utile de prendre des précautions simples pour assurer un apport suffisant en vitamine B12, et, pour certaines personnes, en calcium.

On peut trouver des informations diététiques dans les brochures *Nous ne mangeons pas de viande pour ne pas tuer d'animaux* ou *Végétarien et Végétalien* et dans le livre *L'équilibre nutritionnel du végétarien* (voir bibliographie p. 72).

Les véritables difficultés sont plutôt d'ordre social : l'entourage souvent exerce une forte pression contre l'abandon du régime carné et réagit avec violence à toute remise en cause dans ce domaine. Les préjugés, la mauvaise foi, les sarcasmes sont fréquents. Il semble que ce soit spécifiquement le fait de *prendre au sérieux les intérêts d'animaux* qui amène des réactions négatives, puisque le végétarisme pour d'autres raisons (de santé personnelle, ou spiritualistes, ou par solidarité avec les humain-e-s du tiers-monde), est par contre toléré. C'est pour cette raison que des végétarien-ne-s pour les animaux organisent annuellement une Veggie Pride [1] à Paris, qui dénonce la « végéphobie ».

1 – Cf. le site http://www.veggiepride.org/

Produits cosmétiques

De plus en plus de firmes renoncent à expérimenter leurs produits sur des animaux. La situation évolue sans cesse sous la pression de l'opinion. Il n'est pas aisé de faire la part des choses entre les marques qui utilisent des matières premières 100 % végétales et n'effectuent aucun test sur l'animal ; celles qui utilisent des substances d'origine animale comme les cellules fraîches, le blanc de baleine, la cire d'abeille, le lait ; celles qui ne testent pas les produits finis sur des animaux mais utilisent des matières premières testées ; celles qui se réservent le droit d'utiliser des substances ayant fait l'objet de tests 5 ans auparavant… *One Voice*, *Pro Anima* (16, rue Vézelay – 75008 Paris) ainsi que la *Ligue française contre la vivisection* (84, rue Blanche – 75009 Paris) tiennent à jour une liste de produits cosmétiques non testés.

Quelques organisations antispécistes

● KOALA, Collectif d'Action pour la Libération Animale
BP 9-6034 – 35060 Rennes cedex 03 (fait notamment circuler une exposition et édite le *Guide Koala*)

● VEG' ET CHAT – 70 bis, rue Richelieu – 30000 Nîmes
site web : http://www.vegechat.org ; (distribue le supplément nécessaire pour nourrir les chats sans viande)

● COLLECTIF ANTISPÉCISTE DE PARIS
49, rue de la division Leclerc - 94110 Arcueil
site web : http://antispesite.free.fr/sommaire.html
mail : antispe@caramail.com
(diffuse toujours la revue *Pour l'égalité animale* et édite un bulletin d'information sur les activités antispécistes)

● AVÉA, Action Végétariste pour l'Égalité Animale
mail : info@avea.net ; site web : http://avea.net

● SITE ANTISPÉCISTE ALLEMAND
http://antiSpe.de/ ; mail : mail@antiSpe.de

Quelques organisations sympathisantes

● AVIS, Asso Végétarienne et Végétalienne d'InformationS
c/o Canal Sud – 40, rue A. Duméril – 31400 Toulouse
mail : avis@free.fr ; site web : http://avis.free.fr
(diffuse des tracts et la brochure *Végétarien et végétalien*)

● VEG'ASSO c/o Ritzenthaler – La Saudrais – 35650 Cintré
mail : assoveg@yahoo.fr ; http://www.vegetarisme.info
(promotion du végétarisme et des droits des animaux)

● L'INTERDIT, journal en ligne : http://www.interdits.fr

● ONE VOICE (EX TALIS, EX ÆQUALIS)
23, rue Chanoine Poupard – BP 91923 –
44319 Nantes cedex 3 ; mail : info@onevoice-ear.org
site web : http://www.onevoice-ear.org/
(s'oppose essentiellement à l'élevage industriel et à l'expérimentation animale, prône le végétarisme, diffuse une liste de produits non testés)

● PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE FERME (PMAF)
4, rue M. Barrès – 57000 Metz
site web : http://www.pmaf.org
(s'oppose à l'élevage industriel)

● ALLIANCE VÉGÉTARIENNE
11 bis, rue Gallier – 77390 Chaumes-en-Brie
mail : avf@ivu.org ; site web : http://www.ivu.org/avf

● GROUPE D'ACTION DANS L'INTÉRÊT DES ANIMAUX (GAIA)
90, rue des Palais – 1030 Bruxelles – Belgique
mail : info@gaia.be ; site web : http://www.gaia.be

Divers sites internet

http://www.multimania.com/antispe (*Cahiers antispécistes*)
http://perso.wanadoo.fr/solis
http://multimania.com/~kayman/LiberationAnimale.html
http://users.swing.be/9mai98/
http://vegantekno.free.fr/antispe.html
http://antispevan.free.fr

Liste de discussion :

pour s'inscrire, envoyer un e-mail vide à :
ethiquanimal-subscribe@yahoogroups.com

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Cahiers antispécistes, revue de réflexion et d'action pour l'égalité animale – 100, gde rue – 30270 St Jean du Gard
mail : redaction@cahiers-antispecistes.org
site web : http://www.cahiers-antispecistes.org

Marian Dawkins, *La souffrance animale ou l'étude objective du bien-être animal*, Point Vétérinaire, 1983

Jacqueline André, *L'équilibre nutritionnel du végétarien*, Maloine, 1985

Jean-Yves Goffi, *Le philosophe et ses animaux, du statut éthique de l'animal*, Jacqueline Chambon, 1994

Florence Burgat, *L'animal dans les pratiques de consommation*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1995

Florence Burgat, *La protection de l'animal*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997

Florence Burgat, *Animal mon prochain*, Odile Jacob, 1997

Jeffrey Moussaieff Masson & Susan McCarthy, *Quand les éléphants pleurent : la vie émotionnelle des animaux* [1995], Albin Michel, 1997

Boris Cyrulnik (dir.), *Si les lions savaient parler*, Gallimard, 1998

John Stuart Mill, *La Nature*, préface de Estiva Réus, ADEP, 1998

Clémentine Guyard, *Dame Nature est mythée*, Carobella ex-natura, 2002

Brochures

Collectif, *Nous ne mangeons pas de viande pour ne pas tuer d'animaux*, IDÉES POUR…, 1999 (3 €)

Brout'chou, 110 recettes végétariennes et végétaliennes, c/o VEG' ET CHAT (4,5 €)

Barbara Lynn Peden et David Olivier, *Les chats et les chiens eux aussi peuvent vivre sans viande*, 1990 (2 €)

L'Arche spatiale et *Alèxe & Lydie*, LA CRIÉE, 1999 (2,3 € chaque conte : 49 rue d'Anvers – 69007 Lyon)

Philippe Moulhérac, *Les trente-six malheurs de l'antispéchose*, **LE RABAT-JOIE**, 1995 (3,8 €)
(Neyrolles – 43440 Champagnac-le-Vieux) ;
(critique des limites humanistes du mouvement antispéciste)

● **LES ÉDITIONS TURBULENTES** c/o Maloka – B.P. 536 – 21014 Dijon cedex (mail : turbulentes@editions.net) publient notamment en brochure des textes parus dans les *Cahiers antispécistes* : Joan Dunayer, *Les poissons : une sensibilité hors de portée du pêcheur* ; David Olivier, *Qu'est-ce que le spécisme ?* ; Steve Sapontzis, *La libération des animaux, ce dont il s'agit, ce dont il ne s'agit pas* ; Yves Bonnardel, *De l'appropriation… à l'idée de Nature*

● IDÉES POUR… REMETTRE EN QUESTION L'OPPRESSION SPÉCISTE – 11, rue du renard prêchant – 67000 Strasbourg (mail : lucettemaya@lycos.fr) édite et/ou diffuse la plupart de ces publications, mais aussi des tee-shirts, cartes postales, autocollants…

En langues étrangères

Thomas Regan, *The Case for Animal Rights*, University of California Press, Berkeley, 1983 (l'argumentation philosophique la plus détaillée en faveur de l'attribution de droits aux animaux)

Steve Sapontzis, *Morals, Reason, and Animals*, Temple University Press, Philadelphie, 1987 (analyse philosophique des arguments concernant la libération animale)

Marjorie Spiegel, *The Dreaded Comparison, human and animal slavery*, préface de Alice Walker, Heretic Books, Londres, 1988 (compare l'esclavage des Noir-e-s par le passé et celui des non-humains aujourd'hui)

James Rachels, *Created from Animals : The Moral Implications of Darwinism*, Oxford University Press, Oxford et New York, 1990 (les implications morales du darwinisme sur notre traitement des animaux)

Nick Fiddes, *Meat, a natural symbol*, Routledge, Londres, 1991 (analyse anthropologique selon laquelle consommer des animaux correspond à une volonté de dominer)

Carol Adams, *The Sexual Politics of Meat. A Feminist-Vegetarian Critical Theory*, Continuum Pub. Co., New York, 1991 (traite de liens entre sexisme et spécisme)

Carol Adams et Josephine Donovan (dir.), *Animals and Women. Feminist Theoretical Explorations*, Duke University Press, Durham and Londres, 1995 (explore aussi les affinités entre sexisme et spécisme)

Joan Dunayer, *Animal Equality. Language and Liberation*, Ryce Publishing, Derwood, MD (USA), 2001 (traite de liens entre le langage et l'oppression spéciste)

Charles Patterson, *Eternal Treblinka. Our Treatment of Animals and the Holocaust*, Patterson, New York, 2002 site web : http://www.powerfulbook.com/ (sur les liens historiques entre l'élevage et l'abattage des animaux, l'eugénisme et la Shoah)

Paola Cavalieri, *The Animal Question: Why Nonhuman Animals deserve Human Rights*, translated by Catherine Woollard, Oxford [England] et New York, Oxford University Press, 2001

Paola Cavalieri, *La questione animale : per una teoria allargata dei diritti umani*, Bollati Boringhieri, 1999 (argumentaire pour l'élargissement des droits humains aux autres animaux ; le précédent livre cité en est la traduction)

La revue théorique italienne *Etica & Animali*, Animus – Corso Magenta 62 – 20123 Milano site : www.planet.it/freewww/gap_etica/home.html

CAHIERS ANTISPÉCISTES
réflexion et action pour l'égalité animale

Les *Cahiers antispécistes* sont une revue semestrielle fondée en 1991 pour remettre en cause le spécisme et pour explorer les implications scientifiques, culturelles et politiques d'un tel projet.

Les *Cahiers antispécistes* proposent notamment :

- des articles de philosophie morale d'orientations diverses, qui rendent compte d'une multiplicité d'approches théoriques.
- des analyses du spécisme (philosophie, psychologie, sociologie…).
- des explorations des liens avec des discriminations intra-humaines comme le sexisme ou le racisme.
- une réflexion sur nombre d'autres domaines où la question animale apparaît comme un enjeu (subjectivité animale, biologie, bioéthique…).
- des recensions de livres sur ces sujets.
- des réponses aux critiques dont l'antispécisme fait l'objet.
- des débats contradictoires concernant les stratégies antispécistes.
- des informations sur les activités des groupes militants en France ou ailleurs.



Cahiers antispécistes
100, grande rue – 30270 St Jean du Gard
mail: redaction@cahiers-antispecistes.org
site web: http://www.cahiers-antispecistes.org

3 € le numéro ; abonnement 12 € pour quatre numéros
(tarif de soutien à partir de 15 €, tarif réduit 7,5 €)
CCP 896 66 L Lyon

les éditions tahin party proposent :

LAURA COTTINGHAM,
Combien de “sales” féministes faut-il pour changer une ampoule ? Antiféminisme et art contemporain
postface de CHRISTINE BARD
[ISBN 2-912631-01-7, 80 p., reproductions d’œuvres d’artistes américaines contemporaines, 7,6 €]

PETER SINGER,
L’égalité animale expliquée aux humains
[ISBN 2-912631-08-4, 80 p., 2,3 €]

FRÉDÉRIC BAILLETTE,
Corps et racisme. Le génocide des Tutsi rwandais
[ISBN 2-912631-05-X, à paraître]

E. REUS, D. OLIVIER, J. RACHELS, Y. BONNARDEL,
Espèces et éthique. Darwin : une révolution à venir
[ISBN 2-912631-06-8, 224 p., 8 €]

JEAN-PAUL GOUTEUX,
Un génocide sans importance. La françafrique au Rwanda
[ISBN 2-912631-04-1, 160 p., 3 €]

SHULAMITH FIRESTONE,
Pour l’abolition de l’enfance
[ISBN 2-912631-07-6, 80 p., 2,30 €]

TAHIN PARTY [قبذرض ظبغقه] n. f. (de *tahin*, 100 % sésame, et *party*, insouciance occidentale) **1.** *Soc.* Édition érémiphile. **2.** *Pol.* La nature n’existe pas. **3.** *Hist.* Trahir ses pairs ; renoncer à ses privilèges ? **4.** *Biol.* Moins de souffrances. **5.** *Géopol.* Le reste du monde s’invite à la fête.

éditions *tahin party*
20, rue Cavenne – F-69007 Lyon – tahin.party@free.fr
(on peut aussi consulter le site http://tahin-party.org)

Achevé d'imprimer en juillet 2002
par l'*Imprimerie des Monts du Lyonnais*
Dépôt légal juillet 2002

ISBN 2-912631-08-4